

[Aménagements de l'examen du baccalauréat pour les candidats présentant un handicap](#) [1]

[Baccalauréat - Préparation, déroulement et suivi des épreuves](#) [2]

Circulaire n° 2017-053 du 23 mars 2017

Bulletin officiel de l'Éducation nationale, n° 13 du 30 mars 2017

Cette circulaire vise à sécuriser toutes les procédures de l'organisation du baccalauréat, tant au niveau national que local, en impliquant tous les acteurs concernés et en prenant en compte toutes les innovations technologiques, et ceci dans le but de garantir le bon déroulement de la session d'examen. Des aménagements spécifiques d'épreuves sont prévus pour les candidats présentant un handicap, notamment pour les candidats aveugles ou malvoyants (agrandissement des caractères ou transcription en braille après transmission sécurisée des sujets). Cette circulaire abroge la circulaire n° 2012-059 du 3 avril 2012 relative à la préparation, au déroulement et au suivi des épreuves du baccalauréat.

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/am%C3%A9nagements-de-l'examen-du-baccalaur%C3%A9at-pour-les-candidats-pr%C3%A9sentant-un-handicap>

[2] http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=114709